

CONTRAT 2022-2024 DU JON SUD pour la NAPPE

FICHES ACTION



Table des matières

Préambule.....	3
VOLET 1 : RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU	4
V1.1 Maintenir et développer les missions de l'InterCLE.....	5
V1.2. Suivre la qualité des eaux souterraines et son évolution qualitative.....	12
VOLET 2 : PRESERVER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU	16
V2.1. Gérer la consommation d'eau et améliorer (ou maintenir) les performances des réseaux d'eau	17
V2.2. Ressource et évolution quantitative	24
VOLET 3 : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX BRUTES.....	33
V3.1. Réduire la contamination issue des réseaux viaires	34
V3.2. Réduire la contamination par les eaux usées et eaux pluviales	36
V3.3. Renforcer la protection des captages AEP contre les pollutions.....	38
ACTIONS INSCRITES POUR MÉMOIRE	42
Dijon Métropole	43
Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	44

PRÉAMBULE

Ce document annexe du contrat, détaille l'intégralité du programme d'action sous la forme de fiche actions par opération.

La nature des actions, les maitrises d'ouvrage et d'œuvre pré-identifiées, ainsi que les échéances de réalisation sont précisées.

Le montage financier de chacune des opérations apparait dans la fiche action correspondante, ainsi que les indicateurs à mettre en place pour le suivi et l'évaluation du contrat.

Ces actions répondent à la mise en œuvre de certaines des mesures du Programme De Mesures (PDM) et à plusieurs dispositions du SDAGE RM 2022 – 2027. La grille de porter à connaissance (Cf. dossier contrat : Annexe C) détaille l'adéquation du contrat avec les dispositions et mesures du SDAGE pour la masse d'eau « Alluvions Nappe de Dijon Sud ». Ces mesures sont reprises dans chacune des fiches actions et répondent aux mêmes codes couleurs que cette grille :

- en violet : les mesures identifiées au titre de la masse d'eau FRDG171, « Alluvions Nappe de Dijon Sud », dans le Programme De Mesures du SDAGE 2022-2027 ;
- en vert : les mesures du Programme De Mesures identifiées dans le cadre des actions du contrat de nappe.

Toutes ces fiches ont été rédigées en concertation avec les partenaires locaux, et seront mises en œuvre sur la durée du contrat (2022-2024).

La durée de l'engagement est de trois ans. Cela s'explique par le fait que le XI^{ème} programme d'action arrive à son terme en 2024.

VOLET 1 : RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU

V1.1 Maintenir et développer les missions de l'InterCLE

Enjeux	N° fiche actions	Actions	Échéancier
Animation	ANIM.1.1.1	Animation du contrat et de l'InterCLE	2022-2024
	ANIM.1.1.2	Réaliser l'étude-bilan de fin de contrat	2022-2025
Communication	COM.1.1.3	Communiquer auprès du grand public	2022-2024
	COM.1.1.4	Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2)	2023-2024
	COM.1.1.5	Construction d'un parcours ludique et pédagogique le long de la portion canalisée de la Cent Fonts pour faire découvrir l'histoire de l'Abbaye de Cîteaux, les masses d'eau ainsi que la biodiversité locale	2024
Suivi	COM.1.1.6	Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte de l'eau	2023

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
ANIM.1.1.1	Maintenir le poste de chargé(e) de mission (suivi/animation contrat)		2022-2024
Thématique	Maintenir et développer les missions de l'InterCLE		
Enjeu	Animation		
Références SDAGE 2022-2027	OF 4	Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux	
	OF 4-A	Renforcer la gouvernance dans le domaine de l'eau	
	Dispositions	A 4-01/ A4-02/A 4-07	
Référence SAGE Vouge	PAGD VI-2	Pérenniser l'InterCLE Vouge/Ouche sous sa forme existante ou sous une autre forme juridique et administrative	
Référence SAGE Ouche	-	-	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitrise (s) d'œuvre (s)	Structure porteuse de l'InterCLE		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique, objectif :

Suite à son exploitation généralisée, initiée dans les années 1960, et face aux dégradations multiples de la ressource, constatées dès les années 1980, la nécessité d'agir pour la reconquête de la nappe est devenue une priorité. Elle s'est d'abord traduite, en 1982, par le regroupement, en syndicat, de 22 communes du Sud de Dijon. Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau du Sud de l'Agglomération Dijonnaise (SMAESAD) constitua dès lors la première structure en charge d'une gestion cohérente de la nappe, sur l'ensemble de son périmètre. Le SMAESAD porta un premier contrat de nappe en 1989 puis fut à l'origine du projet d'un second contrat, non lancé à sa dissolution en 2005.

De 2005 à 2009, une partie des actions incontournables furent réalisées par chaque collectivité en charge de l'AEP ou de la gestion de l'eau sur le territoire, sans véritable concertation globale à l'échelle de la nappe.

Devant ce constat, le Comité de Bassin Rhône Méditerranée engagea les structures locales à constituer l'InterCLE, organe de gouvernance issu des Commissions Locales de l'Ouche et de la Vouge, en charge de la gestion quantitative et qualitative de la nappe de Dijon Sud. Créé en 2009, dans la perspective de mettre sur pied le contrat de nappe 2016-2021, un poste de Chargé de mission assure le fonctionnement de l'InterCLE depuis.

NATURE DE L'INTERVENTION

- Assurer le fonctionnement de l'InterCLE par l'animation de réunions et d'un réseau d'acteurs
- Assurer l'animation de la démarche de contrat de nappe et la communication sur les actions
- Assurer la veille réglementaire et le conseil auprès des porteurs de projets pouvant impacter la nappe (mise à disposition des données ; proposition de mesures compensatoires)

CONDITIONS D'EXECUTION

Conventionnement entre le SBV, secrétariat technique et administratif de l'InterCLE et les EPCI partenaires suivants :

- Syndicat du Bassin versant de la Vouge ;
- Syndicat du Bassin versant de l'Ouche ;
- Dijon Métropole ;
- Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ;

Cette action fait appel à une convention spécifique de financement du poste de chargé (e) de mission entre le Syndicat de Bassin versant de la Vouge, structure porteuse de l'InterCLE et l'ensemble des autres EPCI partenaires.

Indicateurs de réalisation

- Taux occupation du poste sur la durée du contrat
- Répartition du temps de travail selon leur nature : animation, tâche administrative, veille réglementaire... et suivant les thématiques.

Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu

-

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant
Financement du poste d'ingénieur chargé (e) de mission (salaire chargé)	170 000 €	AERMC	50%	85 000 €
		InterCLE	50%	85 000 €
TOTAL	170 000 €			

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
ANIM.1.1.2	Réaliser l'étude-bilan de fin de contrat		2022-2024
Thématique	Maintenir et développer les missions de l'InterCLE		
Enjeu	Animation		
Références SDAGE 2022-2027	OF 4	Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux	
	OF 4-A	Renforcer la gouvernance dans le domaine de l'eau	
	Dispositions	A 4-01/ A4-02/A 4-07	
Référence SAGE Vouge	PAGD VI-2	Pérenniser l'InterCLE Vouge/Ouche sous sa forme existante ou sous une autre forme juridique et administrative	
Référence SAGE Ouche	-	-	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitrise (s) d'œuvre (s)	Structure porteuse de l'InterCLE		

DESCRIPTION DE L'OPERATION	
Contexte, problématique et objectifs :	
<p>Le contrat de nappe est lancé pour une durée opérationnelle de 3 ans.</p> <p>Le bilan de fin de contrat comprenant les deux phases suivantes : « états des lieux initial et final" et "bilan technico-financier" sont rédigés par le (la) chargé(e) de missions.</p> <p>Cette action a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer le nombre d'actions terminées et éventuellement réorienter les actions non réalisées dans le cadre d'un futur contrat ; ▪ Évaluer la pertinence et l'efficacité du contrat en vue de la rédaction d'un futur contrat. <p>Par ailleurs, chaque année, la chargée de missions rédigera un bilan succinct et organisera une réunion de présentation pour faire part aux membres de l'InterCLE de l'état d'avancement des actions du contrat.</p>	

NATURE DE L'INTERVENTION	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un rapport bilan en fin de contrat ▪ Établir annuellement un bilan succinct et organiser une réunion de présentation (réunion annuelle de l'InterCLE). 	

CONDITIONS D'EXECUTION	
-	
Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion auprès des partenaires du bilan de fin de contrat ▪ Communication autour des bilans annuels 	-

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant
Annuellement : rédiger un bilan succinct et organiser une réunion de présentation	Animation interne	InterCLE	-	Animation interne
Fin de contrat : rédiger les états des lieux initial et final ainsi que le bilan technico-financier	Animation interne	InterCLE	-	Animation interne
TOTAL	Animation interne			

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
COM.1.1.3	Communiquer auprès du grand public		2022-2024
Thématique	Maintenir et développer les missions de l'InterCLE		
Enjeu	Communication		
Références SDAGE 2022-2027	OF 4	Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	
	OF 4-A	Renforcer la gouvernance dans le domaine de l'eau	
	Dispositions	A 4-01/ A4-02/A 4-07	
Référence SAGE Vouge	PAGD VI-2	Pérenniser l'InterCLE Vouge/Ouche sous sa forme existante ou sous une autre forme juridique et administrative	
Référence SAGE Ouche	-	-	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitrise (s) d'œuvre (s)	Structure porteuse de l'InterCLE / Prestataire		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

Amener la prise de conscience de l'importance de préserver la ressource stratégique qu'est la nappe de Dijon Sud et de la bonne acceptation des actions à mettre en œuvre ou déjà mises en œuvre par les acteurs du territoire est essentiel.

À la signature du nouveau contrat de nappe, un événement de présentation sera organisé à l'attention de l'ensemble des acteurs du contrat et aux médias locaux.

Pour les 15 ans de la création de l'InterCLE (2024), un grand événement public (sur un week-end, par exemple) sera prévu. Il sera alors l'occasion de :

- Présenter un nouveau film d'animation et les supports de communication ;
- Échanger sur les retours d'expérience sur les actions menées pour préserver la nappe de Dijon Sud ;
- Organiser des visites de terrain (station AEP, travaux Cent Fonts pour la conservation des Volumes Prélevables, ...) et des ateliers expérimentaux (cycle de l'eau, mesure piézométrique, ...)
- Organiser un concours artistique pour faire participer les citoyens (plus belle photo, plus beau poème, plus belle animation vidéo) avec à la clé un prix pour chaque catégorie.
- Faire participer les scolaires : réalisation de maquettes, expositions, ... (cf. COM.1.1.4)

Durant tout le contrat, l'InterCLE Vouge/Ouche planifiera des balades nature guidées à l'attention du grand public, à raison de 6 par an.

En fin de contrat, un événement de finalisation du contrat sera organisé à l'attention de l'ensemble des acteurs du contrat et aux médias locaux.

NATURE DE L'INTERVENTION

- Organiser un événement à la signature et à la finalisation du contrat (télévision, presse, lieu fédérateur = Cent Fonts)
- Organiser un événement pour les 15 ans de l'InterCLE (retours d'expérience, visites de terrain, ateliers expérimentaux, concours artistique, supports de communication)
- Construire de panneaux pédagogiques le long du GRP sur les Traces des Moines de Côteaux (de Féney à Noiron-sous-Gevrey)
- Mettre en œuvre des balades nature

CONDITIONS D'EXECUTION

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Événements/plaquettes/nombre de participants aux balades nature/nombre de participants aux animations des 15 ans 	-

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Événement à la signature et à la finalisation du contrat	26 000 €	AERMC	70% ¹	18 200 €
Film d'animation		InterCLE	30%	7 800 €
Événement pour les 15 ans de l'InterCLE	4 000 €	CD 21	100% ²	4 000 €
Balades nature (sur 3 ans)				
TOTAL	30 000 €			

¹ Sous réserve de mise en œuvre d'un plan de communication

² Dans le cadre de l'appel à projet d'éducation à la biodiversité (2018-2025) – Programme Départemental de sorties natures à destination du grand public ; chaque année l'InterCLE répondra à l'appel à projet pour obtenir les subventions.

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
COM.1.1.4	Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2)		2023-2024
Thématique	Maintenir et développer les missions de l'InterCLE		
Enjeu	Communication		
Références SDAGE 2022-2027	OF 3	Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau	
	OF 3-A	Mieux connaître et mieux appréhender les impacts sociaux et économiques	
	Dispositions	A 3-03	
Référence SAGE Vouge	PAGD VII-4	Mettre en place des journées de sensibilisation	
Référence SAGE Ouche	PAGD 72-A	Communication partagée	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitrise (s) d'œuvre (s)	Structure porteuse de l'InterCLE / Syndicat du Bassin versant de la Vouge / Syndicat du Bassin versant de l'Ouche / Prestataire		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

Lors du précédent contrat, l'InterCLE a créé un livre pédagogique pour les enfants âgés de 8-10 ans (Le Grimoire de la Cent Fonts) afin de leur expliquer ce qu'est la nappe de Dijon sud.

De plus, la chargée de missions est intervenue auprès de 4 classes de primaires (de CE2 à CM2), en collaboration avec une association locale (Pirouette Cacaahuète) pour animer un atelier sur le sol, l'infiltration, le cycle de l'eau ainsi que sur les enjeux quantitatifs et qualitatifs.

Sensibiliser la génération de demain permet non seulement de développer les comportements souhaités des futurs adultes, mais aussi d'influencer les parents et adultes de leur entourage. L'objectif est de leur donner les clés pour un territoire plus respectueux des équilibres entre l'homme et la nature.

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement se feront lors de demi-journées lors desquelles deux ou trois ateliers seront organisés pour comprendre les eaux souterraines, les eaux superficielles et la biodiversité locale (faune et ripisylve).

La réutilisation du livre pédagogique existant (Le Grimoire de la Cent Fonts) et la création d'une maquette permettront de consolider la sensibilisation et l'information des enfants sur la ressource en eau.

NATURE DE L'INTERVENTION

- Organiser 10 classes par an pour deux séances (1 séance en classe et 1 séance en extérieur).
- Réaliser une maquette (cette maquette servira également à la communication au grand public et à la formation des élus).

CONDITIONS D'EXECUTION

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'événements de sensibilisation/livres pédagogiques distribués/nombre d'enfants sensibilisés 	-

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Demi-journées d'éducation à l'environnement et impression du « Grimoire de la Cent Fonts » (500 exemplaires)	10 000 €	AERMC	70% ³	7 000 €
		Pirouette/CR BFC/InterCLE	30%	3 000 €
Maquette	10 000 €	AERMC	70% ⁴	10 500 €
		InterCLE	30%	4 500 €
Participation aux animations organisées par les associations ou les collectivités publiques locales	Animation interne	InterCLE/SBV/SBO	-	Animation interne
TOTAL	20 000 €			

³ Sous réserve de mise en œuvre d'un plan de communication

⁴ Sous réserve de mise en œuvre d'un plan de communication

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
COM.1.1.5	Construction d'un parcours ludique et pédagogique le long de la portion canalisée de la Cent Fonts pour faire découvrir l'histoire de l'Abbaye de Cîteaux, les masses d'eau ainsi que la biodiversité locale		2024
Thématique	Maintenir et développer les missions de l'InterCLE		
Enjeu	Communication		
Références SDAGE 2022-2027	OF 4	Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	
	OF 4-A	Renforcer la gouvernance dans le domaine de l'eau	
	Dispositions	A 4-01/ A4-02/A 4-07	
Référence SAGE Vouge	PAGD VI-2	Pérenniser l'InterCLE Vouge/Ouche sous sa forme existante ou sous une autre forme juridique et administrative	
Référence SAGE Ouche	-	-	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Abbaye de Cîteaux / Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges / autre(s)		
Maitrise (s) d'œuvre (s)	Structure porteuse de l'InterCLE / Prestataire		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

La nappe de Dijon Sud donne naissance à la Cent Fonts (cours d'eau).

Au XIII^{ème} siècle, les moines de Cîteaux (résidant dans l'Abbaye de Cîteaux) canalisent une partie de cette rivière car ils observent que celle-ci continue de couler, à un débit régulier, durant toute l'année, et particulièrement en période d'étiage.

L'histoire de l'Abbaye de Cîteaux étant intimement liée à la Cent Fonts, et la préservation des masses d'eau étant devenue aujourd'hui cruciale, il est intéressant de mettre en œuvre une opération de communication dans un objectif d'informer et de sensibiliser le grand public sur les enjeux de l'eau tout en faisant un point sur l'histoire.

NATURE DE L'INTERVENTION

En concertation avec l'Abbaye de Cîteaux, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et l'Office de tourisme de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, l'objectif est de faire découvrir au grand public, à travers un parcours ludique et pédagogique, l'histoire de l'Abbaye de Cîteaux, les masses d'eau ainsi que la biodiversité locale.

Il est aussi prévu d'installer un panneau pédagogique dans l'enceinte de l'Abbaye.

CONDITIONS D'EXECUTION

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de panneaux pédagogiques réalisés ▪ Autres supports de communication réalisés 	-

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Construction d'un parcours ludique et pédagogique	30 000 €	AERMC	20% ⁵	6 000€
Panneau pédagogique		CCGCNSG/ autre(s)	80% ⁶	24 000 €
TOTAL	30 000 €			

⁵ Les aides exceptionnelles sont limitées à 2% du montant global de l'agence.

⁶ La région Bourgogne-Franche-Comté pourrait financer cette action à hauteur de 3 000 € / an

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
COM.1.1.6	Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte de l'eau		2023
Thématique	Maintenir et développer les missions de l'InterCLE		
Enjeu	Communication		
Références SDAGE 2022-2027	OF 4	Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	
	OF 4-A	Renforcer la gouvernance dans le domaine de l'eau	
	Dispositions	A 4-01 / A 4-03 / A 4-06	
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers et des collectivités	
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	
Référence SAGE Vouge	PAGD VI-2	Pérenniser l'InterCLE Vouge/Ouche sous sa formation existante ou sous une autre forme juridique et administrative	
Référence SAGE Ouche	-	-	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe de Dijon Sud		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE / Syndicat du Bassin versant de la Vouge / Syndicat du Bassin versant de l'Ouche		
Maitre(s) d'œuvre(s)	Structure porteuse de l'InterCLE / Syndicat du Bassin versant de la Vouge / Syndicat du Bassin versant de l'Ouche		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
Contexte, problématique et objectifs :
<p>Sur le territoire de la nappe de Dijon Sud, les divers avis que l'InterCLE émet montre la nécessité de prendre en compte les enjeux liés à l'eau dans les projets d'aménagement et dans les documents d'urbanisme pour limiter l'imperméabilisation des sols et ses impacts et la dégradation de la ressource mais aussi pour prendre en compte la notion d'adéquation entre développement et ressource disponible. Par conséquent, un guide à destination des élus et des aménageurs pour la prise en compte de l'eau suffisamment à l'amont de tout projet s'avère judicieux.</p> <p>De plus, un travail de formation des élus est nécessaire pour qu'ils puissent acquérir des connaissances, des réponses, des repères et des outils utiles par rapport aux diverses thématiques de l'eau.</p> <p>Un élu formé est un élu qui sera plus efficace au service de sa collectivité et qui sera à l'aise face aux enjeux portant sur cette ressource très affectée par le dérèglement climatique sur notre territoire. La formation permettra aussi à l'élu de quitter son mandat en ayant maîtrisé de nouvelles compétences.</p>

NATURE DE L'INTERVENTION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédiger un guide à destination des élus et des aménageurs pour la prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement ▪ Définir le contenu de la formation ▪ Organiser les sessions de formation (session de 2h max sur un des thématiques de l'eau)

CONDITIONS D'EXECUTION	
-	
Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'élus formés ▪ Nombre de sessions de formations organisées ▪ Nombre de guides distribués 	-

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Sessions de formation élus	Animation interne	SBV/SBO	-	Animation interne
		InterCLE	-	
Guide à destination des élus et des aménageurs pour la prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement et dans les documents d'urbanisme	15 000 €	AERMC	70% ⁷	10 500 €
		InterCLE	30%	4 500 €
TOTAL	15 000 €			

⁷ Sous réserve de mise en œuvre d'un plan de communication

V1.2. Suivre la qualité des eaux souterraines et son évolution qualitative

Enjeux	N° actions	Actions	Échéancier
Suivi	SUI.1.2.1	Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organo-chlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel	2022-2024
	SUI.1.2.2	Rechercher des micropolluants, de résidus médicamenteux et autres polluants émergents	2022-2024
	SUI.1.2.3	Actualiser les cartes piézométriques (hautes eaux, moyennes eaux et basses eaux)	2023

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
SUI.1.2.1	Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organo-chlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel		2022-2024
Thématique	Suivre la qualité des eaux souterraines et son évolution qualitative		
Enjeu	Suivi		
Références SDAGE 2022-2027	OF 5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF5C - C	Améliorer les connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles	
	Dispositions	5C - 07	
Référence SAGE Vouge	PAGD III-6	Lutter contre les substances prioritaires essentiellement sur la nappe de Dijon Sud	
Référence SAGE Ouche	PAGD 44 –A/C	Réduire l'émission de substances dangereuses à la source	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe de Dijon Sud (suivi des qualitomètres gérés par ARS, CD21, AERMC)		
Maître(s) d'ouvrage(s)	ARS, AERMC, CD 21		
Maitre(s) d'œuvre(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

La nappe est durablement contaminée par les nitrates, certains solvants lourds (Composés Organochlorés Volatils - COCV) et des herbicides interdits aujourd'hui. Les teneurs de nitrates ont tendance à se stabiliser, même si quelques pics de concentration (> 50mg/l) sont constatés dans la partie aval de la nappe. La situation est plus contrastée pour les herbicides ainsi que les COCV.

NATURE DE L'INTERVENTION

Cette opération vise à suivre l'évolution de la qualité des eaux :

- Travailler en partenariat à une harmonisation des périodes de prélèvement entre les partenaires
- Collecter la donnée issue des réseaux de suivi des eaux souterraines existants
- Proposer une synthèse tous les deux ans à l'échelle de la nappe

CONDITIONS D'EXECUTION

- Coordination entre les services

Indicateurs de réalisation

- Note d'harmonisation
- Bancarisation des données
- Note de synthèse bisannuelle

Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu

- Suivi qualité des eaux souterraines

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Suivre l'évolution des polluants majoritaires en nappe	Animation interne	InterCLE	-	Animation interne
TOTAL	Animation interne			

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
SUI.1.2.2	Recherche de micropolluants, de résidus médicamenteux, de nouvelles molécules de pesticides et d'autres polluants émergents		2022-2024
Thématique	Suivre la qualité des eaux souterraines et son évolution qualitative		
Enjeu	Suivi		
Références SDAGE 2022-2027	OF 5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF5C - C	Améliorer les connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles	
	Dispositions	5C - 07	
Référence SAGE Vouge	-	-	
Référence SAGE Ouche	PAGD 44 -A/C	Réduire l'émission de substances dangereuses à la source	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe de Dijon Sud et de la Cent Fonts (en amont de la Station hydrométrique)		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitre(s) d'œuvre(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

La qualité médiocre des eaux de la nappe de Dijon Sud étant très largement héritée de contaminations passées, l'InterCLE recherche régulièrement les mêmes molécules et suit leur évolution dans le temps.

Depuis plusieurs années, sur la scène nationale, d'autres molécules polluantes ont fait leur apparition et n'ont pas encore été recherchées en routine dans la nappe de Dijon Sud.

Il s'agit de résidus médicamenteux, de retardateurs de flammes, de composés perfluorés, de perturbateurs endocriniens, de nouvelles molécules de pesticides, ainsi que toute autre substance qui pourrait s'avérer émergente au cours du cycle.

La répartition démographique ainsi que les activités économiques, surtout au nord de la nappe, sont propices à l'émission de ces substances polluantes.

NATURE DE L'INTERVENTION

- Rechercher les micropolluants, de résidus médicamenteux et autres polluants émergents
- Collecter la donnée issue des réseaux de suivi des eaux souterraines existants
- Analyser les données et proposer une synthèse
- Valoriser les nouvelles connaissances sur la nappe de Dijon Sud à l'échelle supra locale

CONDITIONS D'EXECUTION

Cette étude permettra de connaître l'impact des polluants émergents sur la qualité des eaux de la nappe et d'agir contre les flux de contamination à la source.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bancarisation des données ▪ Note de synthèse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la qualité des eaux souterraines

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Suivre l'évolution des polluants majoritaires en nappe	Animation interne	InterCLE	-	Animation interne
Établir une liste de micropolluants, de résidus médicamenteux, de nouvelles molécules de pesticides et d'autres polluants émergents	Animation interne	InterCLE	-	Animation interne
TOTAL	Animation interne			

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
SUI.1.2.3	Actualiser les cartes piézométriques (hautes eaux, moyennes eaux et basses eaux)		2023
Thématique	Ressource et évolution quantitative		
Enjeu	Suivi		
Références SDAGE 2022-2027	OF 5	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
	OF5C - C	Renforcer les outils de pilotage et de suivi	
	Dispositions	7-07	
Référence SAGE Vouge	PAGD VI-4	Mettre en place une gestion patrimoniale sur la totalité de la nappe	
Référence SAGE Ouche	PAGD 72-R/A	Améliorer les connaissances	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe de Dijon Sud		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitre(s) d'œuvre(s)	Structure porteuse de l'InterCLE, EPCI AEP, CA 21 et prestataire		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

Les cartes piézométriques sont une représentation cartographique de la surface des nappes libres ou de la pression hydrostatique des nappes captives.

Sur la nappe de Dijon Sud, la dernière actualisation des cartes piézométrique a été effectuée en 2013. Depuis, plusieurs ouvrages ou piézomètres ont été réalisés.

Les objectifs des nouvelles cartes piézométriques sont :

- d'apporter des connaissances précises sur la piézométrie locale, notamment sur la bordure Ouest (où il faudra se rapprocher des services AEP des EPCI ayant réalisé des études AAC) et sur la bordure Nord (ligne de crête piézométrique avec l'Ouche) ;
- d'affiner les cartes piézométriques actuelles en s'appuyant sur les nouveaux ouvrages d'accès à la nappe forés depuis 2013.

Un nivellement de tous les ouvrages sera nécessaire préalablement au tracé des cartes piézométriques. Cela permettra de faire des comparaisons entre les différentes campagnes piézométriques (récentes ou anciennes). Ainsi, on aura un référentiel unique et normalisé, qui sera utilisable sur le long terme. Il faudra s'assurer que les piézomètres, forages ou puits choisis pour illustrer le niveau piézométrique sont des points de mesures pérennes dans le temps.

NATURE DE L'INTERVENTION

- Lister l'ensemble des ouvrages nécessaires à la réalisation des cartes piézométriques
- Nivelier l'ensemble des ouvrages nécessaires à la réalisation des cartes piézométriques
- Relever les niveaux piézométriques aux bonnes périodes de régimes hydrologiques
- Tracer les cartes piézométriques
- Interpréter les cartes piézométriques

CONDITIONS D'EXECUTION

Un certain nombre de piézomètres ont été vandalisés ou se sont dégradés au fil du temps sur la nappe de Dijon Sud. Par conséquent, avant de réaliser cette présente action, il convient de réaliser l'action POL.3.4.1 afin de les réhabiliter.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cartes piézométriques réalisés ▪ Note de synthèse 	-

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financeur	%	Montant €
Réalisation du nivellement	15 000 €	AERMC	70%	10 500 €
Réalisation des cartes piézométriques et interprétation		InterCLE	30%	4 500 €
TOTAL	15 000 €			

VOLET 2 : PRESERVER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU

V2.1. Gérer la consommation d'eau et améliorer (ou maintenir) les performances des réseaux d'eau

Enjeux	N° fiche actions	Actions	Échéancier
Gestion quantitative	Q.2.1.1	Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau	2023-2024
	Q.2.1.2	Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites	2023-2024
Suivi	SUI.2.1.3	Suivi des performances des réseaux et linaire des travaux sur réseau d'eau	2022-2024

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
Q.2.1.1	Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau		2023-2024
Thématique	Gérer la consommation d'eau et la sécuriser		
Enjeu	Communication		
Références SDAGE 2022-2027	OF7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
	OF 7- A	Concrétiser les actions de partage de la ressource et d'économie d'eau dans les secteurs en déséquilibre quantitatif ou à équilibre précaire	
	Dispositions	7-01 / 7-02	
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers et des collectivités	
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	
Références SAGE Vouge	PAGD II-1	Accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans leur choix d'aménagement du territoire	
	PAGD V-6	Économiser la ressource	
Référence SAGE Ouche	PAGD 13-C	Communiquer sur le déséquilibre quantitatif et le nécessaire développement des économies d'eau, appliquer une tarification responsable	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe (élargissement possible aux secteurs situés hors nappe consommant l'eau de cette dernière) – secteurs à définir		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitrise(s) d'œuvre(s)	Prestataire – Associations locaux		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

La nappe de Dijon Sud est une ressource vulnérable et fortement sollicitée depuis les années 1980. En 2005, la nappe a été classée par arrêté en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), qui encadre la répartition des prélèvements sans déséquilibrer la nappe tout en conciliant les usages et en assurant un débit minimum biologique à la Cent Fonts afin de ne pas altérer la vie aquatique présente. Elle a été, dans son intégralité, reconnue comme une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable, dans le SDAGE 2016-2021 et repris dans le SDAGE 2022-2027.

Afin de réduire les prélèvements dans la nappe et ainsi de contribuer à sa préservation quantitative ainsi que celle des milieux associés, et répondre à l'adaptation aux changements climatiques, cette opération consiste à sensibiliser et à inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau, à travers un dispositif de financement.

NATURE DE L'INTERVENTION

Dans un premier temps, plusieurs secteurs (=zones d'expérimentation) sur la nappe de Dijon Sud, où la consommation d'eau potable peut être diagnostiquée, seront ciblés (des logements collectifs, un quartier, ...), et où les particuliers sont désireux de faire des économies d'eau. Ensuite, l'InterCLE proposera à ces derniers de fournir gratuitement des kits d'économies d'eau ou d'autres dispositifs d'économies d'eau à destination des particuliers, validés par le Comité de Pilotage de cette action, au regard de leurs efficacités.

L'InterCLE fera appel à un professionnel pour la définition des secteurs, la réalisation des diagnostics de consommation et l'installation des dispositifs d'économies d'eau. Ces diagnostics sont nécessaires pour quantifier l'efficacité des économies d'eau réalisables à travers la mise en œuvre de ces outils et ils seront réalisés avant et après l'installation de ces derniers.

L'InterCLE jouera aussi un rôle d'accompagnateur et d'incitateur pour l'acquisition de dispositifs d'économie d'eau pour les particuliers.

Les particuliers devront remplir quelques conditions pour pouvoir bénéficier de ce kit :

- Résider sur l'une des zones d'expérimentation préalablement définie ;
- Se soumettre aux diagnostics de la consommation avant/après installation du kit ;
- Compléter le formulaire/dossier proposé par l'InterCLE ;
- Donner leur avis sur cette opération et envoyer quelques photos (exemple : photos avant/après) des outils d'économies d'eau.

Une campagne de communication sera menée en parallèle. Celle-ci aura pour mission de sensibiliser les particuliers aux enjeux quantitatifs de la ressource phréatique.

Cette communication sera confortée lors d'une demi-journée d'échange. Il servira notamment d'occasion pour fournir d'autres astuces (horaires d'arrosage, choix de plantes/fleurs moins consommateur en eau, ...) pour limiter la consommation en eau, pour divulguer les modalités pour bénéficier de l'aide financière pour l'acquisition de dispositifs d'économie d'eau proposée par l'InterCLE ou encore d'échanger entre particuliers.

Au cours de cet événement, l'intervention d'un ou de plusieurs magasins de bricolage/outillage pour cibler les outils/gadgets pouvant entraîner des économies d'eau pourra aussi être organisée.

CONDITIONS D'EXECUTION

Cette action sera menée jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire qui y sera dédiée.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de dispositifs d'économie d'eau achetés ▪ Types de dispositifs d'économie d'eau achetés ▪ Nombre de plaquettes d'informations distribuées ▪ Nombre de participants aux sessions de rencontre avec l'habitant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volumes d'eau économisés (par immeuble, quartier, zone délimité, ...)

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Rechercher des partenariats avec des bailleurs, des communes et autres acteurs du territoire pour construire une méthodologie afin de toucher les habitants Faire des sessions de rencontre avec les habitants et communication	10 000 €	AERMC	50%	5 000 €
		InterCLE	50%	5 000 €
Diagnostics de consommation (avant/après), achat de dispositifs économiseur d'eau et leur installation	25 000 €	AERMC	50%	12 500 €
		InterCLE	50%	12 500 €
Évaluation de l'opération	Animation interne	InterCLE	-	Animation interne
TOTAL	35 000 €			

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
Q.2.1.2	Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites (pour une commune « test » et une autre)		2023-2024
Thématique	Gérer la consommation d'eau et la sécuriser		
Enjeu	Communication		
Références SDAGE 2022-2027	OF7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
	OF 7- A	Concrétiser les actions de partage de la ressource et d'économie d'eau dans les secteurs en déséquilibre quantitatif ou à équilibre précaire	
	Dispositions	7-01 / 7-02	
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers et des collectivités	
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	
Références SAGE Vouge	PAGD II-1	Accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans leur choix d'aménagement du territoire	
	PAGD V-6	Économiser la ressource	
Référence SAGE Ouche	PAGD 13-C	Communiquer sur le déséquilibre quantitatif et le nécessaire développement des économies d'eau, appliquer une tarification responsable	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe (élargissement possible aux secteurs situés hors nappe consommant l'eau de cette dernière)		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Communes / Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitrise(s) d'œuvre(s)	Prestataire / Structure porteuse de l'InterCLE		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

Les communes consomment d'importantes quantités d'eau potable tout au long de l'année. Elles représentent donc un poste d'économie d'eau conséquent, surtout dans un contexte de baisse du niveau de la nappe de Dijon Sud.

La fragilité de cette ressource doit conduire à une utilisation rationnelle et une maîtrise des consommations d'eau.

L'objectif est de contenir la consommation d'eau potable, stabilisée autour de 2,6 Mm³ depuis 10 ans sur la nappe. En effet, les 3 dernières années cette consommation avait augmenté : environ de 2,8 Mm³, sans qu'il y ait pour autant une augmentation significative de la population locale.

Plusieurs activités gérées par la commune peuvent donner lieu à des consommations notables en eau potable : arrosage, campings, nettoyage de voirie, piscine, école, hôpitaux, autres bâtiments publics, ...

Pour réaliser des économies d'eau potable dans les communes situées au droit de la nappe, il convient d'abord de réaliser des diagnostics communaux de l'utilisation de l'eau, puis de mettre en œuvre des plans d'action pour concrétiser les gains de consommation d'eau potable.

NATURE DE L'INTERVENTION

Les démarches d'économies d'eau pourront se dérouler en plusieurs étapes :

- Mettre en place une équipe de projet
- Définir le périmètre d'intervention et les objectifs à atteindre
- Réaliser le diagnostic
- Définir les priorités d'intervention
- Structurer un plan d'actions
- Réaliser un suivi, évaluer les actions
- Sensibiliser, valoriser

La démarche d'économie d'eau potable peut être accompagnée par un prestataire extérieur, et en associant l'InterCLE. Cette dernière fera le lien entre le bureau d'études et la commune.

Si la commune dispose des compétences internes pour réaliser une telle démarche, il n'est pas utile de se faire accompagner par un prestataire.

CONDITIONS D'EXECUTION

Cette action pourra en partie servir de point de départ pour l'achat des dispositifs d'économies d'eau dans le cadre de l'action Q.2.1.2

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostics réalisés ▪ Travaux d'économies d'eau réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume d'eau économisé

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites (pour une commune « test » et une autre) 	10 000 €	AERMC	50 %	5 000 €
		InterCLE	50 %	5 000 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des diagnostics 	ND	AERMC	50 %	ND
	ND	Commune A/autre(s)	50 %	ND
	ND	AERMC	50 %	ND
	ND	Commune B/autre(s)	50 %	ND
	ND	AERMC	50 %	ND
	ND	Commune C/autre(s)	50 %	ND
	ND	AERMC	50 %	ND
	ND	Commune D/autre(s)	50 %	ND
	ND	AERMC	50 %	ND
	ND	Commune E/autre(s)	50 %	ND
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux d'économies d'eau 	ND	AERMC	50 %	ND
	ND	Commune A/autre(s)	50 %	ND
	ND	AERMC	50 %	ND
	ND	Commune B/autre(s)	50 %	ND
	ND	AERMC	50 %	ND
	ND	Commune C/autre(s)	50 %	ND
	ND	AERMC	50 %	ND
	ND	Commune D/autre(s)	50 %	ND
	ND	AERMC	50 %	ND
	ND	Commune E/autre(s)	50 %	ND
TOTAL	10 000 €			

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
SUI.2.1.3	Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau		2022-2024
Thématique	Maintenir et améliorer les performances des réseaux d'adduction et de distribution		
Enjeu	Gestion quantitative		
Références SDAGE 2022-2027	OF7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
	OF 7 - C	Renforcer les outils de pilotage et de suivi	
	Dispositions	7-07	
Références SAGE Vouge	Règle 6	Répartition du volume maximum prélevable dans la nappe entre les usages	
	PAGD V-6	Économiser la ressource	
Références SAGE Ouche	Article 1 règlement	Répartition des volumes maximums prélevables par usages	
	PAGD 1-A	Suivre, mettre à jour et coordonner les données relatives aux consommations par usage	
	PAGD 4-A/C	Améliorer les rendements des réseaux et les maintenir dans le temps	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe		
Maître(s) d'ouvrage(s)	EPCI AEP : Dijon Métropole/ Communauté de Communes de Gevrey Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNSG)		
Maitrise(s) d'œuvre(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

Ouvrage(s) d'AEP	Volume Prélevable (m ³ /an)	Rendement objectif InterCLE
Puits de Chenôve (DM)	280 000	77.75%
Champ captant de Marsannay-la-Côte (DM)	1 370 000	77.75%
Forage de Longvic (DM)	385 000	75.75%
Puits de Perrigny-lès-Dijon (CCGCNSG)	248 000 (40% de 620 000)	85%
Forage de Perrigny-lès-Dijon (CCGCNSG)	372 000(60% de 620 000)	85%
Forage du Paquier du Potu (CCGCNSG)	395 000	75.75%
TOTAL nappe de Dijon Sud	3 050 000	-

Les fuites dans les réseaux constituent une perte économique importante d'une part, et, restent d'autre part, difficilement acceptables dans un contexte quantitativement tendu. La connaissance du patrimoine est le préalable indispensable à la mise en œuvre d'une gestion durable des services d'eau. Cela permet d'optimiser les coûts d'exploitation, d'améliorer la fiabilité des infrastructures, de maintenir un niveau de performance et de réduire les prélèvements de la ressource.

La loi Grenelle 2 impose de [nouvelles obligations aux collectivités organisatrices des services d'eau potable](#) : (décret du 27 janvier 2012) :

- disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable avant le 31 décembre 2013 ;
- établir un plan d'actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret (seuils variables selon les caractéristiques du service et de la ressource).

Si l'une de ces deux conditions n'est pas respectée, le taux de la [redevance pour prélèvement sur la ressource en eau - usage alimentation en eau potable](#) - sera doublé.

Afin de répondre aux obligations nationales, les collectivités ayant la compétence en Alimentation en Eau Potable (AEP) (Dijon Métropole et Communauté de Commune de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges), doivent réaliser leurs études patrimoniales de réseaux et répondre aux objectifs de performance de réseau d'AEP.

Le descriptif détaillé doit être mis à jour et complété chaque année en mentionnant les travaux sur les réseaux ainsi que les données acquises pendant l'année.

De par le classement en ZRE de la nappe de Dijon Sud en 2005 et au vu de sa vulnérabilité quantitative de la ressource, une étude de répartition des volumes prélevables dans la nappe par usage et pour les trois collectivités prélevant en nappe a été réalisée. Elle a permis de valider en tenant compte des besoins futurs en AEP de la population (à l'horizon 2020), des objectifs de rendement des réseaux (encadrés par le décret ministériel du 27 janvier 2012, applicable au 1^{er} janvier 2014, et intégrant l'engagement des collectivités) et de la baisse de la consommation domestique individuelle constatée sur le secteur, les volumes maximum autorisés par ouvrages ainsi que leur objectif de rendement. Ces derniers étant plus restrictifs que les objectifs de rendement nationaux.

L'objectif de cette action est de suivre auprès des collectivités prélevant dans la nappe, les volumes utilisés annuellement, l'état de remise à jour des études patrimoniales des réseaux ainsi que les travaux engagés annuellement pour le maintien et l'amélioration du rendement des réseaux de chaque service d'AEP.

NATURE DE L'INTERVENTION

L'opération consiste :

- au suivi des volumes prélevés par ouvrages ou champs captant,
- au suivi de l'évolution de cet indice de performance des réseaux pour chaque service d'AEP ;
- à l'acquisition des données complémentaires (diagnostics, relevés topographiques, etc.) ;
- au suivi des programme de travaux par services au regard de la satisfaction des rendements objectifs validés par les trois collectivités d'AEP.

Cette action pourra être valorisée à l'échelle du bassin de vie dijonnais, sur l'ensemble des autres masses d'eau du territoire dans le cadre d'une mutualisation inter-bassins.

Des dispositions similaires sont aussi prévues sur les autres bassins en ZRE à l'échelle du bassin de vie dijonnais (Tille, Vouge, Ouche). Ces réflexions devront faire partie intégrante d'un futur Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) ou d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau (PTGE).

CONDITIONS D'EXECUTION

Rencontre et échange annelle avec chacune des collectivités ayant la compétence en Alimentation en Eau Potable suite à la validation de leur Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) faisant état du bilan n-1 afin de fournir les Rapports Annuels des Délégués (RAD) et leur RPQS.

Ce bilan sera toujours établi à l'année n-1 afin d'avoir une année complète des suivis de la performance des réseaux et des travaux réalisés.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indice de performance des réseaux [103.2B] ▪ Rendement des réseaux ▪ Indice de perte linéaire ▪ Linéaire de travaux de renouvellement de réseau réalisée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi des volumes prélevés par usage

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financeur	%	Montant €
Suivi annuel de l'évolution de la gestion patrimoniale des réseaux au vu de l'arrêté du 27 janvier 2012 et des objectifs locaux fixés entre les collectivités adhérentes à l'InterCLE	Animateur interne	InterCLE	-	Animateur interne
TOTAL	Animateur interne			

V2.2. Ressource et évolution quantitative

Enjeux	N° actions	Actions	Échéancier
Gestion quantitative	Q.2.2.1	Étude de désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud (communes hors Métropole)	2022
	Q.2.2.2	Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimperméabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud	2024
	Q.2.2.3	Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud	2024
	Q.2.2.4	Mettre en œuvre un PTGE / PGRE	2024
	Q.2.2.5	Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable	2023
Suivi	SUI.2.2.6	Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts	2022-2024

Code fiche action	Intitulé de l'action		Echéancier
Q.2.2.1	Étude de désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud (communes hors Métropole)		2022
Thématique	Ressource et évolution quantitative		
Enjeu	Gestion quantitative		
Référence SDAGE 2016 2021	OF 7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
	OF 7 - B	Anticiper et s'adapter à la rareté de la ressource en eau	
	Dispositions	7 -04	
	ASSO201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	
Références SAGE Vouge	Règle 1	Rejets d'eaux pluviales au milieu souterrain	
	PAGD II.1	Accompagner les collectivités territoriales et leurs regroupements dans leur choix d'aménagement du territoire	
	PAGD II-3	Compenser les zones imperméabilisées	
Référence SAGE Ouche	PAGD 19 -C	Limiter le ruissellement pluvial	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe de Dijon Sud, hors métropole		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitre(s) d'œuvre(s)	Prestataire		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

Dans un avenir proche, une intensification des pressions quantitatives s'annonce sur la nappe de Dijon Sud, notamment liée au changement climatique ainsi qu'à l'imperméabilisation de l'agglomération dijonnaise et l'extension des zones urbanisées situées sur le territoire de la nappe.

Les épisodes d'absence de recharge, comme celle qui s'est produite entre juin 2016 et décembre 2017 et celle que l'on a connu entre juin 2018 et novembre 2019, risquent de se produire à une fréquence régulière dans les années à venir. Il faut donc anticiper, s'adapter et trouver des moyens pour optimiser cette ressource stratégique.

La limitation de l'imperméabilisation, la désimperméabilisation et la déconnexion des eaux pluviales sont des solutions particulièrement adaptées sur le territoire de la nappe.

Outre la favorisation de la recharge de la nappe, la désimperméabilisation apporte d'autres bénéfices : réduire les inondations urbaines, réduire les pollutions des milieux aquatiques, s'adapter au changement climatique, maintenir la biodiversité, réduire les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie.

NATURE DE L'INTERVENTION

Dans le cadre de cette action une étude pour cibler des zones potentiellement désimperméabilisables seront identifiées, chiffrées et priorisées.

CONDITIONS D'EXECUTION

Cette action peut s'inscrire opérationnellement dans le cadre des nouvelles mesures de financement de l'Agence de l'eau sur la « gestion des eaux pluviales » au plus près de l'endroit où elles tombent en les infiltrant ». On note aussi que cette opération devra être mise en œuvre en complément de la bonne mise en œuvre préalable de l'action incitant les acteurs du territoire (privé/public) à monter des projets de désimperméabilisation des sols et des actions d'économie d'eau (rendement réseaux ; démarche d'économie d'eau associée).

Indicateurs de réalisation

- Solutions retenues et appliquées sur la nappe
- Nombres de sites préconisés pour la désimperméabilisation

Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu

-

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financeur	%	Montant €
Étude de faisabilité de ciblage des zones et techniques de désimperméabilisation ⁸	55 000 €	InterCLE	50 %	27 500 €
		AERMC	50 %	27 500 €
TOTAL	55 000 €			

⁸ Cette action inscrite au contrat de nappe (2016-2021) a été reportée dans ce nouveau contrat (2022-2024)

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
COM.2.2.2	Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimperméabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud		2024
Thématique	Gérer la consommation d'eau et la sécuriser		
Enjeu	Communication		
Références SDAGE 2022-2027	OF7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
	OF 7- B	Anticiper et s'adapter à la rareté de la ressource en eau	
	Dispositions	7-04	
	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	
Références SAGE Vouge	Règle 1	Rejets d'eaux pluviales au milieu souterrain	
	PAGD II.1	Accompagner les collectivités territoriales et leurs regroupements dans leur choix d'aménagement du territoire	
	PAGD II-3	Compenser les zones imperméabilisées	
Référence SAGE Ouche	PAGD 19 –C	Limiter le ruissellement pluvial	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Commune / Structures publiques / Structures privées		
Maitrise(s) d'œuvre(s)	Structure porteuse de l'InterCLE / Commune / Chambre de Commerce et d'Industrie /Prestataire		

DESCRIPTION DE L'OPERATION	
Contexte, problématique et objectifs :	
<p>Le territoire de la nappe est fortement imperméabilisé, surtout dans la partie Nord où prend naissance la nappe superficielle.</p> <p>Il est plus que nécessaire aujourd'hui, d'une part de limiter, voire supprimer, l'imperméabilisation, et, d'autre part de désimperméabiliser l'existant.</p> <p>Pour les années à venir, les modèles climatiques prévoient (et on le constate aujourd'hui sur le terrain) un renforcement de très gros orages avec des précipitations extrêmes donc des pluies non efficaces. Cela génère massivement du ruissellement (surcharge des réseaux puis déversement des eaux vers les eaux de surface) et des circulations rapides, accélérées par l'imperméabilisation, entraînant des problèmes à la fois quantitatifs (inondations notamment) et qualitatifs (mobilisation de polluants).</p> <p>Même si les orages apportent ponctuellement des quantités importantes d'eau, ils ne permettent pas toujours une recharge optimale des nappes. En effet, la nappe se recharge surtout lorsque l'activité des plantes est faible et lorsque des pluies fines et continues ont lieu.</p> <p>De plus, d'autres facteurs aggravent les problèmes quantitatifs en milieu urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place systématique de réseaux de collecte et d'évacuation ; • La modification des tracés des cours d'eau et l'urbanisation des rives ; • La faiblesse des espaces gérés par des techniques naturels (mise en herbe, ...), en effet, la végétation est capable de réduire les températures et de gérer les eaux qu'elle reçoit. <p>Les enjeux liés à une bonne gestion des eaux pluviales sont nombreux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inondations urbaines ; • Réduire les pollutions des milieux aquatiques ; • S'adapter au changement climatique ; • Maintenir la biodiversité ; • Réduire les îlots de chaleur ; • Améliorer le cadre de vie. <p>Plusieurs solutions existent pour répondre à ces enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la non imperméabilisation (chaque goutte devrait rejoindre le sol et la végétation) en utilisant différents types de matériaux ; • Interdire, quand cela est possible, la gestion des eaux pluviales par le système du « tout à l'égout ». • Passer systématiquement à la désimperméabilisation lorsqu'on rénove ; • Ne pas concentrer les eaux pluviales ; • Favoriser l'infiltration ; • Gérer les eaux en surface • Végétaliser ; • Mutualiser les espaces. 	

NATURE DE L'INTERVENTION

L'InterCLE pense que les solutions, citées ci-dessus, sont applicables aux communes qui se situent au droit de la nappe superficielle et profonde de Dijon Sud, et que celles-ci permettront d'améliorer la recharge de la nappe.

L'InterCLE s'appuiera sur les conclusions de l'étude ciblant les zones potentiellement désimperméabilisables sur la nappe de Dijon Sud, réalisé dans le cadre du précédent contrat (2016-2021) pour débiter cette action.

Les communes, accompagnées tout au long du projet par l'InterCLE, pourront initier une démarche citoyenne et participative qui permettrait de voir les attentes des habitants et de co-construire un projet de gestion des eaux pluviales en faveur de la ressource phréatique.

La mise en œuvre des solutions techniques viendrait dans un second temps, pourquoi pas sous forme d'un chantier participatif.

Cette opération peut également être étendue aux structures publics (communes, établissement publics, ...) et aux entreprises privées. Cela concerne, par exemple, la désimperméabilisation des entrées imperméabilisées des bâtiments publics ou encore des parkings de supermarchés.

Un travail de recensement des structures concernées par une surface désimperméabilisable et de constitution d'un argumentaire pour les convaincre de s'engager dans une telle démarche est indispensable.

CONDITIONS D'EXECUTION

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau ».

Pour la mise en œuvre de cette action, l'InterCLE devra attendre les conclusions de l'étude ciblant les zones potentiellement désimperméabilisables sur la nappe de Dijon Sud.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets réalisés ▪ Type de projets réalisées ▪ Nombre de communes mobilisés ▪ Nombre de citoyens mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi du niveau de la nappe

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Sessions de rencontre avec les communes et les habitants	10 000 €	AERMC	50%	5 000 €
		InterCLE	50%	5 000 €
Montage des projets de désimperméabilisation	ND	AERMC	50 à 70% ⁹	ND
		Commune	-	
		XXXX	-	
Travaux de désimperméabilisation	ND	AERMC	50 à 70% ¹⁰	ND
		Commune	-	
		XXXX	-	
TOTAL	10 000 €			

⁹ Les études et travaux sont éligibles à 50% maximum. Une majoration est possible à hauteur de 70% dans le cadre d'un contrat pour des opérations ambitieuses en milieu urbain.

¹⁰ Les études et travaux sont éligibles à 50% maximum. Une majoration est possible à hauteur de 70% dans le cadre d'un contrat pour des opérations ambitieuses en milieu urbain.

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
Q.2.2.3	Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud		2024
Thématique	Ressource et évolution quantitative		
Enjeu	Suivi		
Références SDAGE 2022-2027	OF 7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
	OF7-C	Renforcer les outils de pilotage et de suivi	
	Dispositions	7-07 / 7-06	
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers et des collectivités	
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	
Référence SAGE Vouge	Règle 6	Répartition du Volume Maximum prélevable dans la nappe entre les usages	
Référence SAGE Ouche	Article 1 du règlement	Répartition des volumes prélevables	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe de Dijon Sud		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitre(s) d'œuvre(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

Suite au classement de la nappe en Zone de Répartition des Eaux (arrêté préfectoral du 20 décembre 2005), une étude d'Évaluation des Volumes Prélevables a été conduite (SBV-InterCLE, BRLi, 2011).

Elle a permis de définir un volume de pompage annuel alloué à chacun des trois usages préleveurs en nappe : l'Alimentation en Eau Potable, l'irrigation et l'industrie, comme suit.

Ouvrage(s) d'AEP	Volume Prélevable (m ³ /an)
Puits de Chenôve (DM)	280 000
Champ captant de Marsannay-la-Côte (DM)	1 370 000
Forage de Longvic (DM)	385 000
Puits de Perrigny-lès-Dijon (CCGCNSG)	248 000 (40% de 620 000)
Forage de Perrigny-lès-Dijon (CCGCNSG)	372 000 (60% de 620 000)
Forage du Paquier du Potu (CCGCNSG)	395 000
TOTAL nappe de Dijon Sud	3 050 000
Agriculture	100 000 (estival) à 200 000 (hivers)
Industrie	50 000
TOTAL	7 000 000

Ces volumes devaient être compatibles pour maintenir un Débit Minimum Biologique (DMB = 170 l/s) dans la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue, sans restriction des usages, en moyenne 8 années sur 10.

Or, depuis 5 ans, les sécheresses qui se suivent et les recharges moyennes de la nappe sont insuffisantes pour assurer le respect du DMB. D'ailleurs, en 2017, la Cent Font franchissait pour la première fois le seuil d'alerte depuis que le DMB a été défini sur ce territoire. En 2019 et 2020, l'état du cours d'eau s'était aggravé et celui-ci avait franchi le seuil de crise. Ces situations hydrologiques très tendues n'avaient pris fin qu'à chaque début de l'hiver.

Ce constat amène l'InterCLE à envisager une révision de l'Étude des Volumes Prélevables (EVP) sur la nappe.

D'ailleurs, le décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse précise que « le préfet coordonnateur de bassin veille à la réalisation et à la mise à jour de ces études [EVP] en examinant **au moins une fois tous les six** ans s'il y a lieu d'actualiser les études déjà réalisées ou d'engager de nouvelles études sur de nouveaux sous-bassins ou fractions de sous-bassins, notamment au regard du bilan des situations d'étiage et de gestion de crise, des effets tangibles du changement climatique sur les ressources en eau, de l'état de mise en œuvre d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, et des évolutions des besoins liés aux différents usages de l'eau ».

NATURE DE L'INTERVENTION

L'opération consiste à mettre à jour l'Étude des Volumes Prélevables (EVP) sur la nappe en 4 phases :

- Phase 1 : État des lieux (prélèvements/rejets et ressources)
- Phase 2 : Diagnostic (adéquation besoins actuels/ressources) durant et hors étiage

- Phase 3 : Analyses prospectives (perspectives d'évolution à 30 ans avec une étape dans 10 ans : besoins futurs, effets du changement climatiques...)
- Phase 4 : Quantification des volumes et des débits prélevables instantanés maximaux entre les usagers

Cette action sera valorisée à l'échelle supra locale au titre du croisement de l'usage AEP et de la conservation des milieux aquatiques.

CONDITIONS D'EXECUTION

-

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
▪ Mis à jour des volumes prélevés	▪ Suivi quantitatif de la nappe

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Étude volume prélevable sur la nappe de Dijon	ND	AERMC	- ¹¹	ND
		SBV	-	
TOTAL	ND			

¹¹ Au moment des fiches du contrat de nappe 2022-2024 en décembre 2021, la position du bassin Rhône Méditerrané Corse était de ne pas réviser les EVP existantes.

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
Q.2.2.4	Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)		2024
Thématique	Maintenir et développer les missions de l'InterCLE		
Enjeu	Communication		
Références SDAGE 2022-2027	OF 4	Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	
	OF 4-A	Renforcer la gouvernance dans le domaine de l'eau	
	Dispositions	A 4-01/ A4-02/A 4-07	
Référence SAGE Vouge	PAGD VI-2	Pérenniser l'InterCLE Vouge/Ouche sous sa forme existante ou sous une autre forme juridique et administrative	
Référence SAGE Ouche	-	-	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitrise (s) d'œuvre (s)	Services de l'État		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche, etc.) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau.

Sur les territoires en déséquilibre, le Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) constitue une première génération de PTGE. Le PGRE « Dijon Sud » a été adopté le 01/12/2014.

Un PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau, sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire pour atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

NATURE DE L'INTERVENTION

Avant de mettre en œuvre cette action, il faut préalablement réaliser l'action SUI.2.2.4.

Ensuite, il faudra établir un programme d'action dans le cadre du PGRE : stratégie/objectifs, règles, gestion et actions.

CONDITIONS D'EXECUTION

Il est important que la mise en œuvre d'un PTGE sur la nappe de Dijon Sud soit menée en même temps que sur les autres territoires classés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) liés à celle-ci : les bassins versant de la Vouge et de l'Ouche, à minima, ainsi que sur celle de la Tille. Il faut initier une réflexion unique et produire un document unique.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
-	-

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Réalisation du programme d'action dans le cadre du PTGE	ND	AERMC	70%	ND
		SBV/InterCLE	30%	
TOTAL	ND			

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
Q.2.2.5	Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable		2023
Thématique	Ressource et évolution quantitative		
Enjeu	Gestion quantitative		
Références SDAGE 2022-2027	OF7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
	OF 7- A	Concrétiser les actions de partage de la ressource et d'économie d'eau dans les secteurs en déséquilibre quantitatif ou à équilibre précaire	
	Dispositions	7-01 / 7-02	
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers et des collectivités	
Références SAGE Vouge	Règle 1	Rejets d'eaux pluviales au milieu souterrain	
	PAGD II-1	Accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans leur choix d'aménagement du territoire	
	PAGD II-3	Compenser l'imperméabilisation	
Référence SAGE Ouche	PAGD 19-C	Limiter le ruissellement	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe de Dijon Sud		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure Porteuse de l'InterCLE Vouge/Ouche		
Maître(s) d'œuvre(s)	Prestaire		

DESCRIPTION DE L'OPERATION	
Contexte, problématique et objectifs :	
<p>La tension quantitative sur la nappe de Dijon Sud est de plus en plus prégnante. Depuis deux décennies, le niveau de la nappe est en constante diminution. Ainsi, le niveau a baissé d'environ un mètre entre 2000 et 2020. Cette diminution est imputable au changement climatique mais aussi au rythme d'imperméabilisation effrénée.</p> <p>Une des solutions innovantes pour poursuivre la reconquête quantitative de notre ressource stratégique est la recharge maîtrisée d'aquifère. Technique peu exploitée encore en France mais largement déployée dans d'autres pays, elle offre des avantages techniques (flexibilité), économiques (coût d'investissement inférieur) et environnementaux (moindre consommation d'énergie). D'ailleurs, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), en collaboration avec le BRGM, a exploré le potentiel de la recharge maîtrisée dans le bassin RMC, puis plus localement au niveau de territoires en déséquilibre, et, a établi des recommandations pour l'aide à la sélection de sites potentiels.</p> <p>Par conséquent, en s'appuyant sur cette réflexion institutionnelle, il est intéressant d'étudier les possibilités de recharge maîtrisée pour sécuriser l'alimentation en eau potable, tant d'un point de vue technique qu'économique. Cette étude devra aboutir sur des propositions et prescriptions pour la mise en œuvre de sites de recharge sur la nappe de Dijon Sud.</p>	

NATURE DE L'INTERVENTION
<p>L'étude devra aborder les items suivants sur le périmètre de la nappe de Dijon Sud :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contexte géologique et hydrogéologique, captages concernés ▪ Considérations techniques de la recharge maîtrisée de l'aquifère ▪ Dispositifs de recharge maîtrisée possibles et évaluation de leur coût ▪ Propositions pour la mise en œuvre de sites de recharge maîtrisée

CONDITIONS D'EXECUTION	
-	
Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositifs de recharge maîtrisée retenus ▪ Nombre de sites retenus pour la recharge maîtrisée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi du niveau de la nappe

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût TTC	Financeur	%	Montant €
Étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère	120 000 € ¹²	AERMC	70%	84 000 €
		Département 21	10%	12 000 €
		InterCLE	30%	24 000 €
TOTAL	120 000 €			

¹² Estimation très large

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
SUI.2.2.6	Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts		2022-2024
Thématique	Ressource et évolution quantitative		
Enjeu	Suivi		
Références SDAGE 2022-2027	OF 7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
	OF7-C	Renforcer les outils de pilotage et de suivi	
	Dispositions	7-07 / 7-06	
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	
Référence SAGE Vouge	Règle 6	Répartition du Volume Maximum prélevable dans la nappe entre les usages	
Référence SAGE Ouche	Article 1 du règlement	Répartition des volumes prélevables	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe de Dijon Sud		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitre(s) d'œuvre(s)	Structure porteuse de l'InterCLE, EPCI AEP et CA 21		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

Suite au classement de la nappe en Zone de Répartition des Eaux (arrêté préfectoral du 20 décembre 2005), une étude d'Évaluation des Volumes Prélevables a été conduite (SBV-InterCLE, BRLi, 2011).

Elle a permis de définir un volume de pompage annuel alloué à chacun des trois usages préleveurs en nappe : l'Alimentation en Eau Potable (près de 95% des prélèvements en intégrant le champ captant des Gorgets), l'irrigation et l'industrie.

Ces volumes sont compatibles avec le maintien d'un Débit Biologique (170 l/s) dans la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue, sans restriction des usages, en moyenne 8 années sur 10.

Ouvrage(s) d'AEP	Volume Prélevable (m ³ /an)
Puits de Chenôve (DM)	280 000
Champ captant de Marsannay-la-Côte (DM)	1 370 000
Forage de Longvic (DM)	385 000
Puits de Perrigny-lès-Dijon (CCGCNSG)	248 000 (40% de 620 000)
Forage de Perrigny-lès-Dijon (CCGCNSG)	372 000 (60% de 620 000)
Forage du Paquier du Potu (CCGCNSG)	395 000
TOTAL nappe de Dijon Sud	3 050 000
Agriculture	100 000 (estival) à 200 000 (hivers)
Industrie	50 000
TOTAL	3 400 000

Ils sont repris dans les Règlement et Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des SAGE de l'Ouche et de la Vouge, respectivement approuvés par les arrêtés préfectoraux du 13 décembre 2013 et du 3 mars 2014.

NATURE DE L'INTERVENTION

Cette opération correspond au suivi annuel :

- 1) Des volumes prélevés par usage ;
- 2) De l'évolution des débits à la Cent Fonts.

Cette action sera valorisée à l'échelle supra locale au titre du croisement de l'usage AEP et de la conservation des milieux aquatiques.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ce suivi se fera à partir du mois de juillet (le mieux étant en septembre afin d'être sûr d'avoir l'ensemble des partenaires présents) de l'année n-1 afin d'avoir une année complète de suivi.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume prélevé ▪ Évolution des débits de la Cent Fonts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi quantitatif de la nappe par les piézomètres de références : Chenove et Raquette

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financeur	%	Montant €
Suivi annuel des prélèvements en nappe	Animation interne	InterCLE	-	Animation interne
TOTAL	Animation interne			

VOLET 3 : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX BRUTES

V3.1. Réduire la contamination issue des réseaux viaires

Enjeux	N° actions	Actions	Échéancier
Résorption des pollutions	POL.3.1.1	Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives	2022-2024

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
POL.3.1.1	Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives		2022-2024
Thématique	Réduire la contamination issue des réseaux viaires et des collectivités		
Enjeu	Résorption des pollutions		
Références SDAGE 2022-2027	OF 5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5D	Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	
	Dispositions	5D -04	
Référence SAGE Vouge	PAGD III-3	Baisser et optimiser l'usage des produits phytopharmaceutiques	
Références SAGE Ouche	PAGD 30 -C	Protection de la ressource, principe de non dégradation	
	PAGD 45-C	Sensibiliser les acteurs pour faire évoluer les pratiques	
	PAGD 48-A/R	Réduction de l'utilisation des pesticides en zone non agricole	
Secteur géographique concerné	Nappe de Dijon Sud au droit des emprises ferroviaires		
Maître(s) d'ouvrage(s)	SNCF Réseau		
Maitre(s) d'œuvre(s)	SNCF Réseau		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

Le réseau ferré occupe une superficie importante au droit de la nappe de Dijon Sud (plus de 1 km²), en lien avec le nœud ferroviaire de Dijon, le centre de maintenance dit de Perrigny et la gare de triage de Gevrey-Chambertin. En plus des voies principales (ligne Paris-Lyon-Marseille), il existe un grand nombre de voies secondaires d'utilisation plus ou moins fréquente.

À partir de fin 2021, SNCF Réseau arrête totalement l'emploi du glyphosate pour lutter contre l'installation de végétation sur les voies ou aux abords.

Le traitement actuel par le glyphosate et des antigerminatifs sera remplacé par un traitement à l'acide pélargonique (produit de biocontrôle) et aux antigerminatifs.

Par ailleurs, SNCF Réseau pourrait tester la technique de l'encensement choisi si le site de Gevrey est retenu au niveau national au sein du groupe SNCF Réseau pour une expérimentation. Dans ce cas, l'objectif est de remplacer la flore existante par des espèces choisies. Le choix des espèces est basé sur une liste de critères (10 cm max de hauteur, système racinaire limité, résistance aux contraintes (semence par hydro-mulching, résistance au piétinement, éviter que les espèces attirent les animaux, ...)) ainsi que l'adaptation au climat et aux conditions de sol. La pertinence de l'ensemencement se mesure sous 3 à 4 ans. Il s'agit aussi d'observer l'évolution de la flore en fonction des techniques d'entretien de voies de service. Les entretiens seraient à réaliser 1 à 2 fois par an pour assurer la sécurité des employés et de la circulation.

NATURE DE L'INTERVENTION

L'opération envisagée serait de suivre la mise en œuvre des solutions alternatives aux traitements phytosanitaires (expérimentation de traitements alternatifs).

CONDITIONS D'EXECUTION

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> Solutions alternatives aux traitements phytosanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi qualité des eaux souterraines

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Expérimentation d'usage de produits alternatifs	ND	SNCF Réseau	100%	ND
TOTAL	ND			

V3.2. Réduire la contamination par les eaux usées et eaux pluviales

Enjeux	N° actions	Actions	Échéancier
Résorption des pollutions	POL.3.2.1	Réaliser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin	2023

Code fiche action	Intitulé de l'action		Echéancier
POL.3.2.1	Réaliser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin		2023
Thématique	Réduire la contamination par les eaux usées et les eaux pluviales		
Enjeu	Résorption des pollutions		
Références SDAGE 2022-2027	OF 5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	
	Dispositions	5A-05	
Référence SAGE Vouge	PAGD III-6	Lutter contre les substances prioritaires essentiellement sur la nappe de Dijon Sud	
Référence SAGE Ouche	PAGD 44 -A/C	Réduire l'émission de substances dangereuses à la source	
Secteur géographique concerné	Emprise de la plateforme de Gevrey Chambertin		
Maître(s) d'ouvrage(s)	SNCF Mobilité / SNCF Réseau		
Maitre(s) d'œuvre(s)	SNCF Mobilité / SNCF Réseau / Prestataire		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

La plateforme de triage de Gevrey Chambertin comprend un important parc immobilier. Les bâtiments sont dispersés au droit du site et leur assainissement est de type non collectif. À ce jour une centaine de personnes y travaille.

Sur le site, les postes de travail s'organisent par petite entité correspondant à des compétences propres. La plus importante regroupe environ 40 personnes (3 unités regroupées : FRET, EIC et TECHNICENTRE).

SNCF Réseau a engagé, fin 2015, un diagnostic des réseaux humides ainsi que les opérations d'entretien des fosses septiques.

Un schéma directeur de Gevrey-Chambertin est en cours d'élaboration (schéma confié par SNCF Réseau à SNCF IMMOBILIER). Celui-ci intégrera un programme de reconstruction et déconstruction de bâtiments sur la plateforme, et donc la rationalisation du bâti. Cela permettra de mettre en place un système d'Assainissement Non Collectif (ANC) conforme à la réglementation. Une étude faisabilité sera engagée courant 2022 pour la réhabilitation de 3 bâtiments et la création d'un bâtiment. Les travaux sont envisagés en 2023-2024 sous réserve du budget non acquis à date.

Un programme de destruction de bâtiment serait envisagé en 2022-2023.

NATURE DE L'INTERVENTION

La reconstruction et déconstruction de bâtiments sur la plateforme, et donc la rationalisation du bâti, le remplacement des fosses par des filières ANC conformes et le branchement au réseau d'eaux usées permettront de mettre en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin.

CONDITIONS D'EXECUTION

Les 1eres études se dérouleront courant 2022.

Indicateurs de réalisation

Nombre de bâtiment avec un dispositif réhabilité

Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu

Suivi de la qualité des eaux souterraines

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Travaux de réhabilitation et/ou de démantèlement	ND	SNCF	100 %	ND
TOTAL	€			

V3.3. Renforcer la protection des captages AEP contre les pollutions

Enjeux	N° actions	Actions	Échéancier
Résorption des pollutions	POL.3.3.1	Diagnostic des 11 ouvrages d'accès à la nappe problématiques en PPR	2022
	POL.3.3.2	Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de cette dernière	2022

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
POL.3.3.1	Diagnostic des 11 ouvrages d'accès à la nappe problématiques en PPR		2022
Thématique	Renforcer la protection des captages d'AEP contre les pollutions accidentelles		
Enjeu	Résorption des pollutions		
Références SDAGE 2022-2027	OF 5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5E-A	Protéger la ressource en eau potable	
	OF7 - B	Anticiper et s'adapter à la rareté de la ressource en eau	
	Dispositions	7B-05 / 5E-03	
	RES0802	Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	
Référence SAGE Vouge	PAGD III-6	Lutter contre les substances prioritaires essentiellement sur la nappe de Dijon Sud	
Référence SAGE Ouche	PAGD 44 -A/C	Réduire l'émission de substances dangereuses à la source	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE / Propriétaires des ouvrages (travaux)		
Maitre(s) d'œuvre(s)	Structure porteuse de l'InterCLE / Prestataire		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

Les ouvrages d'accès à la nappe (unique, superficielle ou profonde) sont des vecteurs de contamination depuis la surface.

Après un travail de recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapprochée (PPR) au cours du premier contrat de nappe (2016-2021), il a été constaté que quelques-uns de ces ouvrages nécessitaient un diagnostic poussé et une réhabilitation en bon et due forme pour certain.

NATURE DE L'INTERVENTION

L'opération est prévue en deux phases :

1^{ère} phase : diagnostic des ouvrages recensés dans le cadre de l'action POL.3.7.1 du contrat de nappe (2016-2021)

2nd phase : réalisation de travaux de sécurisation interdisant toute intrusion d'eau depuis la surface et de réhabilitation des ouvrages

Cette action pourra être approfondie en recensant des ouvrages (localisation ; caractéristiques ; avaries, et descriptifs des travaux de remise en état) hors PPR.

CONDITIONS D'EXECUTION

-

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ouvrages réhabilités ▪ Nombre d'ouvrages dont la partie supérieure a été sécurisée 	-

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Diagnostic (ITV, caméra, amené/repli, élagage, ...) des 11 piézomètres	15 000 €	AERMC	70%	10 500 €
		InterCLE	30%	4 500 €
Réalisation de travaux de sécurisation ou de réhabilitation des ouvrages	ND	AERMC	70%	ND
		-		
TOTAL	15 000 €			

Code fiche action	Intitulé de l'action		Échéancier
POL.3.3.2	Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de cette dernière		2022
Thématique	Renforcer la protection des captages d'AEP contre les pollutions accidentelles		
Enjeu	Résorption des pollutions		
Références SDAGE 2022-2027	OF 5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5E-A	Protéger la ressource en eau potable	
	OF7 - B	Anticiper et s'adapter à la rareté de la ressource en eau	
	Dispositions	7B-05 / 5E-03	
	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates	
	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	
	RES0802	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	
Référence SAGE Vouge	PAGD III-6	Lutter contre les substances prioritaires essentiellement sur la nappe de Dijon Sud	
Référence SAGE Ouche	PAGD 44 –A/C	Réduire l'émission de substances dangereuses à la source	
Secteur géographique concerné	Emprise de la nappe		
Maître(s) d'ouvrage(s)	Structure porteuse de l'InterCLE		
Maitre(s) d'œuvre(s)	Structure porteuse de l'InterCLE / Prestataire		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique et objectifs :

La nappe de Dijon Sud est une ressource stratégique. Il s'agit d'une nappe à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau « actuels et futurs », fortement sollicités et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent.

La notion de ressource stratégique désigne des masses d'eau :

- de qualité chimique conforme ou proche des critères de qualité des eaux distribuées destinées à la consommation humaine ;
- importantes en quantité ;
- bien localisées par rapport aux zones de forte consommation (actuelles ou envisagées pour le futur) ;
- accessibles et exploitables à des coûts acceptables.

La qualification de ressource stratégique suppose :

- d'assurer la disponibilité sur le long terme de ressources suffisantes en qualité et en quantité pour satisfaire les besoins actuels et futurs d'adduction d'eau potable (AEP) des populations ;
- de préserver ces ressources indispensables pour les populations de l'évolution défavorable de pressions qui pourraient compromettre leur utilisation en agissant à l'échelle de zones de sauvegardes...).

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau et le SDAGE Rhône-Méditerranée demandent la mise en œuvre d'un outil de porter à connaissance de la vulnérabilité des masses d'eau souterraine : les zones de sauvegarde (ZS) des ressources stratégiques.

La délimitation des ZS, vise à circonscrire les secteurs sur lesquels définir et mettre en œuvre de manière efficace des actions spécifiques et encadrer les occupations des sols et certaines activités et usages pour maintenir une qualité de l'eau compatible avec la production d'eau potable et pour garantir l'équilibre entre les prélèvements et la recharge naturelle ou le volume disponible.

La première carte de vulnérabilité a été élaborée en 1987 par le SMAESAD (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau du Sud de l'Agglomération Dijonnaise), basée sur les épaisseurs de couverture et les épaisseurs d'alluvions sèches. Ces données sont à la base des autres cartes de vulnérabilité de la nappe. Cette carte devra être améliorée avec une méthode de détermination adaptée de type DRASTIC.

Dans l'étude réalisée par le Bureau d'Etudes ANTEA en 2002, les auteurs proposent une carte de risque basée sur la carte de vulnérabilité proposée en 1987 (SMAESAD) et sur le tracé des zones d'appel des captages AEP.

Lors de l'étude des Volumes Prélevables (InterCLE-SBV, BRLi, 2011), une analyse croisée a été réalisée permettant de hiérarchiser les risques identifiés sur la nappe et regroupés sous forme de carte comprenant les sources potentielles de pollution, les isopièzes proposées par ANTEA (2010) et les grands ensembles caractéristiques en termes de formations de recouvrement.

NATURE DE L'INTERVENTION

Avant de définir les zones de sauvegarde sur la nappe de Dijon Sud, il faudra dans un premier temps redéfinir des zones vulnérables de cette ressource.

Cette étude devra être réalisée en 4 étapes :

Phase 1 : redéfinir les zones vulnérables sur la nappe de Dijon Sud ;

Phase 2 : la pré-identification des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable à l'échelle de la zone d'étude ;

Phase 3 : la caractérisation des zones pré-identifiées, la hiérarchisation et la sélection définitive des ressources stratégiques avec la délimitation de leurs zones de sauvegarde à l'échelle locale ;

Phase 4 : la proposition des dispositions de protection et des actions à engager pour la préservation des ressources désignées et des porteurs de projet pour leur mise en œuvre.

CONDITIONS D'EXECUTION

-

Indicateurs de réalisation

- Les cartes des zones de sauvegarde
- La carte des zones de vulnérabilités
- Un programme d'actions de préservation de la ressource stratégiques

Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu

-

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût TTC	Financier	%	Montant €
Étude de délimitation des zones de sauvegarde par la redéfinition du zonage vulnérable de la nappe	60 000 €	AERMC	70%	42 000 €
		InterCLE	30%	18 000 €
TOTAL	60 000 €			

ACTIONS INSCRITES POUR MÉMOIRE

Nature de l'intervention	Montant estimé TTC (2022-2024)
Renouvellement de canalisations AEP fuyardes sur les communes de Chenove, Marsannay, Perrigny, Féray, Ouges, Longvic	250 000 €
Étude DUP des 3 ressources de la nappe sud de Dijon métropole - continuité action	40 000 €
Étude AAC des ressources de la nappe sud de Dijon métropole (phase 3 et 4) - continuité action	60 000 €
Refonte du bassin pluvial de Saint Urbain dans l'objectif de réduire les déversements d'eaux usées au milieu naturel en temps de pluie sur le système d'assainissement de Couchey sur la commune de Marsannay, au-dessus de la nappe de Dijon Sud	5 400 000 €
Réhabilitation de réseaux d'assainissement fuyards sur les communes du sud dijonnais de Chenove, Marsannay, Perrigny, Féray, Ouges, Longvic dans le cadre de l'amélioration permanente des systèmes d'assainissement, programme annuel issu du diagnostic permanent des réseaux	300 000 €
Construction de réseaux d'assainissement autour du bassin de Saint Urbain afin de séparer les eaux usées à traiter des eaux de pluie à rendre au milieu naturel, dans l'objectif de réduire les déversements d'eaux usées au milieu naturel en temps de pluie sur le système d'assainissement de Couchey sur la commune de Marsannay au-dessus de la nappe de Dijon Sud	1 000 000 €
Plan de réduction des macrodéchets par la pose de filets sur les exutoires pluviaux et l'installation de nudges « ici commence la mer, ne rien jeter » sur les communes du sud dijonnais de Chenove, Marsannay, Perrigny, Féray, Ouges, Longvic afin de réduire la pollution du milieu naturel et d'inciter les citoyens à un changement de comportement	120 000 €
AMO pour l'accompagnement des acteurs du territoire au changement dans le domaine de la gestion intégrée du pluvial à la parcelle pour promouvoir l'infiltration, le stockage et réutilisation de l'eau de pluie	40 000 €
Travaux de déracordement des eaux pluviales pour infiltration sur les communes du sud dijonnais de Chenove, Marsannay, Perrigny, Féray, Ouges, Longvic	180 000 €
Étude pluviale de détermination de l'imperméabilisation des parcelles de la métropole et de capacité de déracordement du pluvial, désimperméabilisation, et usage des eaux pluviales sur le territoire	500 000 €
TOTAL	7 890 000 €

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

Nature de l'intervention	Montant estimé TTC (2022-2024)
Étude AAC nappe dijon sud : établissement zones de vulnérabilité	ND
Chemisage collecteur rue de l'Europe à Couchey (réalisé début 2022)	25 000 €

La communauté de communes a pour projet de mettre en œuvre une 2ème file sur la STEP de Brochon. Les travaux ayant été estimés à 7 millions d'euros hors taxes, la collectivité ne pourra pas prévoir d'autres chantiers en plus, sur les quelques années à venir (d'un point de vue financier mais également humain pour le suivi).